

WALLONIE-2020.EU

ANNÉE 2017

Le FEDER en Wallonie

Quelques chiffres et
informations clés

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2017

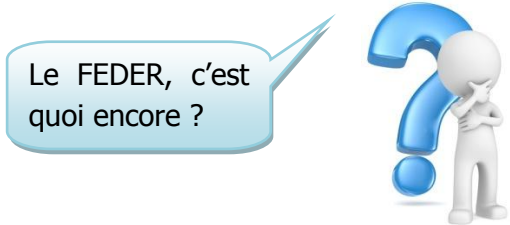
RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Lors du précédent résumé Citoyen de la **programmation FEDER 2014-2020**, un focus avait été fait sur les objectifs que la Wallonie s'est fixée, dans ses différents domaines d'intervention.

Pour 2017, le troisième résumé de la programmation se concentre davantage sur les avancées et réalisations de mise en œuvre, tant financières que physiques.

I. CONTEXTE

En Wallonie, et jusqu'en 2020, la politique de développement régional est notamment soutenue via son programme opérationnel « **Wallonie-2020.EU** », cofinancé par l'Union européenne, via le « FEDER », et par la Wallonie.



Le FEDER, c'est
quoi encore ?

Souvenons-nous ...

Le « FEDER » est le **Fonds européen de développement régional**.

Il est l'un des leviers financiers qui permet à l'Union de mener à bien son ambitieuse **politique de cohésion**. Au bénéfice de l'ensemble des villes et régions européennes, cette politique de développement régional vise à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales existantes au sein de l'Union. Elle investit ainsi massivement dans la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

La politique de cohésion est considérée comme la **principale politique européenne d'investissement**, et ce, par le soutien direct qu'elle apporte au financement public mais aussi par son effet catalyseur puisque non seulement elle oblige les autorités nationales (ou régionales en ce qui nous concerne) à participer à l'investissement public en puisant dans leur propre budget, mais elle favorise également les investissements privés en renforçant la confiance des investisseurs potentiels.

La politique de cohésion fonctionne par période de sept ans. Chaque période se redéfinit, selon les budgets disponibles, les priorités et les besoins de l'Union. Tous les sept ans, les Etats membres et régions doivent donc également élaborer leurs propres stratégies et programmes de cohésion, tenant compte de l'enveloppe budgétaire et du cadre commun européen, mais aussi de leurs besoins et spécificités propres (économiques, sociales et territoriales).

Nous sommes actuellement en pleine période 2014-2020.

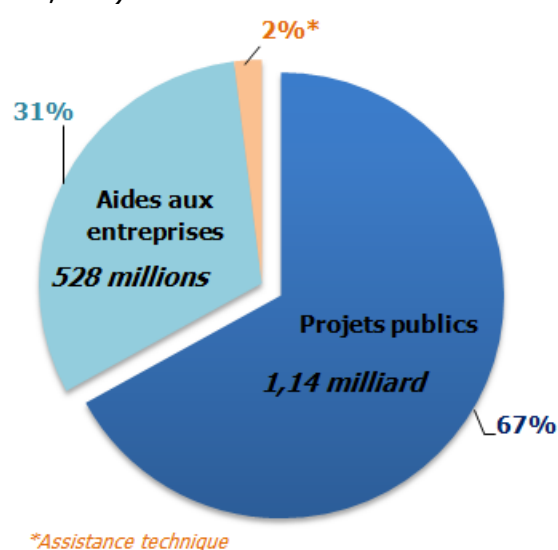
Avec un budget total alloué de **1,70 milliard¹**, la Wallonie a construit son programme « **Wallonie-2020.EU** » autour de six grands axes prioritaires² :

AXE 1	ECONOMIE 2020
AXE 2	INNOVATION 2020
AXE 3	INTELLIGENCE 2020
AXE 4	TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE
AXE 5	DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
AXE 6	COMPETENCE 2020

Ces axes sont eux-mêmes divisés en plusieurs mesures, chacune avec ses propres spécificités (budget, orientation, objectifs, critères de sélection, etc.).

Vingt d'entre elles soutiennent des **projets publics**.

Ceux-ci sont sélectionnés par le Gouvernement wallon, via le lancement d'appels à projets à destination de bénéficiaires publics (ou assimilés). Les dossiers déposés sont minutieusement analysés par l'administration wallonne puis par une Task Force indépendante, composée d'experts des milieux économiques et académiques.



Sept autres mesures (au sein des AXES 1, 2 et 4) soutiennent des **dispositifs d'aides directement destinés aux entreprises wallonnes**.

On y retrouve notamment des aides à l'investissement et des aides à la recherche, mais aussi des outils financiers visant à faciliter et renforcer l'accès au financement des PME wallonnes (via des prises de participations et l'octroi de prêts ou de micro-crédits). Ils sont mis en œuvre sous la tutelle de la SOWALFIN, la *Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises*.

¹ L'intervention du FEDER correspond à 40 % de ce montant (soit 681.639.700 €), le solde étant pris en charge par la Wallonie (ou la Fédération Wallonie-Bruxelles) ainsi que par les opérateurs publics eux-mêmes.

² Hors AXE 7 (Assistance technique) dont l'enveloppe budgétaire est destinée à soutenir la coordination et la gestion du programme lui-même (personnel, évaluations, communication, ...).

II. PROCESSUS DE SELECTION

A. Organisation des appels à projets publics : état des lieux

Depuis le début de la programmation FEDER 2014-2020, le Gouvernement wallon a déjà lancé **TROIS APPELS À PROJETS PUBLICS**.

A l'issue des deux premiers appels lancés en 2014 et 2015, le Gouvernement wallon a sélectionné **514 projets publics**, pour un coût total de 1,127 milliard.

Lancé en février 2017, le troisième appel de la programmation s'est concentré sur une seule mesure, dédiée à la mise en place des Hubs créatifs en Wallonie. A sa clôture, 13 dossiers étaient déposés, sollicitant près de 9,53 millions (sur une enveloppe disponible de 4,42 millions €). Le 29 juin 2017, suite au travail d'analyse de l'administration et de la Task Force, le Gouvernement wallon sélectionnait **7 projets publics supplémentaires**, d'un montant total de 4,23 millions €.

Sur ces bases, il ne devrait plus y avoir de nouvel appel à projets.

B. Mesures destinées directement aux entreprises : état des lieux

Les sept mesures dédiées au soutien direct des entreprises se déclinent en **dix dispositifs d'aides distincts**, dont huit sont opérationnels. Ils sont identifiés sur le site « [EN MIEUX](#)³ », sur la page consacrée aux aides aux entreprises.

>> Dans le cadre des **aides à l'investissement** et des **aides à la recherche (COOTECH et COOPILOT)**, les demandes sont introduites par les entreprises tout au long de la programmation⁴. Pour autant qu'ils répondent aux critères de sélection propres à ces trois dispositifs, des projets peuvent être sélectionnés jusqu'à épuisement des budgets disponibles.

FIN 2017, on enregistrait les **taux de décision suivants** :

- *56,58 % du budget total pour les aides à l'investissement,*
- *86,20 % du budget total pour les aides à la recherche COOTECH,*
- *15,17 % du budget total pour les aides à la recherche COOPILOT.*

³ <http://www.enmieux.be/aides>

⁴ A partir de 2018, les projets COOPILOT devront être introduits dans le cadre d'appels à propositions limités dans le temps organisés par la Direction des Programmes régionaux de la DGO6.

>> Concernant les **aides mises en œuvre sous forme de chèques *Technologiques* ou *Propriété intellectuelle***, les demandes des PME intéressées devaient être introduites, jusque fin mars 2017, auprès de l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI) et ensuite, via le [site administré par la DGO6](#)⁵ du Service public de Wallonie. Ces dispositifs seront également actifs tant que des budgets seront disponibles.

A L'ISSUE DE L'ANNÉE 2017, le budget de 12 millions € affecté aux chèques *Technologiques* était alloué à concurrence de 16,75 %.

Quant au budget de 2 millions € affecté aux chèques *Propriété intellectuelle*, il était alloué à concurrence de 17,57 %.

>> Enfin, les trois derniers dispositifs opérationnels fin 2017 sont ceux mis en œuvre au travers d'instruments financiers, avec le **financement de projets d'investissements**, le **financement d'entreprises innovantes** et le **financement d'entreprises en transition énergétique**, via des prises de participations ou l'octroi de prêts/micro-crédits.

Sur les dix instruments financiers de la programmation 2014-2020, huit ont été constitués entre début décembre 2016 et la fin février 2017. Deux autres, déjà existants puisque constitués lors de la période de programmation 2007-2013 (SOCAMUT, NOVALLIA), ont quant à eux bénéficié d'une augmentation de capital : fin janvier 2017 pour SOCAMUT, fin juillet 2017 pour NOVALLIA.

A LA CLÔTURE DE CETTE ANNÉE 2017, les dix instruments financiers étaient donc pleinement opérationnels et ils bénéficient ensemble d'un capital cumulé de 266,13 millions € (100 % du budget des 3 mesures précitées).

Conformément à la réglementation européenne, une première tranche de 25 % de ce capital a été libérée afin de leur permettre de prendre des participations et/ou d'octroyer des prêts/micro-crédits aux PME wallonnes qui sont, *in fine*, les bénéficiaires ultimes des trois mesures concernées.

⁵ <https://www.chèques-entreprises.be/web>

II. MISE EN ŒUVRE

AXE 1 – ECONOMIE 2020

7 mesures, dont 2 directement destinées aux entreprises

Vers le **renforcement de la compétitivité des entreprises**, pour une densification et une diversification du tissu économique wallon

A. LES PROJETS PUBLICS

Plus concrètement, cet axe se subdivise en deux volets.

Le premier soutient des **travaux d'infrastructures**, en ce compris de haute qualité environnementale. Il s'agit de requalifier des zones d'activités économiques et de construire ou moderniser des pépinières d'entreprises.

Le second volet soutient **l'offre de services (spécialisés) aux entreprises**, tant à la création qu'au développement. Ces services vont de l'information aux conseils et à l'accompagnement.

QUELQUES DONNEES DE MISE EN ŒUVRE

Pour le premier volet de l'AXE 1, notons l'apparition dans le paysage wallon de **cinq nouvelles infrastructures d'accueil**, toutes localisées à Enghien au cœur du QUALITIS SCIENCE PARC (voir page suivante).

A Farciennes, un nouvel **ouvrage d'accessibilité** composé de plusieurs branches (2 km au total) est désormais opérationnel. Cet ouvrage améliore l'accessibilité vers le parc d'activités économiques ECOPOLE. Il est situé entre la RN90 et une voirie de désenclavement.

En parallèle, d'autres travaux sont en cours. A Sambreville, par exemple, le gros œuvre a débuté pour le **futur incubateur FOOD IS LIFE 2**, un hall-relais technologique dédié aux entreprises actives dans l'agro-industrie.

Quant au second volet, les opérateurs wallons d'animation économique ont poursuivi et multiplié leurs services d'accompagnement, de coaching et d'animation (ateliers, séminaires). Depuis le début, ce sont **plus de 5.800 porteurs de projets et entreprises** qui ont pu en bénéficier (dont 3.660 nouvellement créées). De ce soutien, **1.022 emplois** ont déjà été créés, en équivalents temps plein (ETP).

#DIRECTION ENGHIEU : LA PETITE LANterne

Le 21 novembre 2017, en présence des autorités communales et du pouvoir subsidiant, la Ville d'Enghien inaugurerait une toute nouvelle infrastructure d'accueil d'entreprises, cofinancée par l'Europe et la Wallonie ... la **PETITE LANterne** !

Montant du soutien : 2,88 millions €.

Situé dans le parc d'activité économique QUALITIS SCIENCE PARC, géré par l'Intercommunale IDETA, ce nouveau bâtiment vient compléter l'offre locative du zoning, où le Centre d'innovation LA LANterne héberge déjà une dizaine de startups innovantes.

Le nouveau bâtiment dispose de **4 halls industriels et d'un espace doté de bureaux totalement équipés**. Les halls industriels incluent aussi des espaces de bureaux directement reliés à un espace de production ou de stockage. Cette offre facilite le démarrage d'une activité, ou permet de répondre à des besoins urgents de relocalisation ou d'extension d'activités.

Favorisant les faibles impacts environnementaux, le bâtiment est alimenté en chaud et en froid par une pompe à chaleur au gaz qui, combinée avec une isolation performante, un bon contrôle solaire et une régulation optimisée, permet d'assurer un confort thermique pour un très faible coût énergétique.

Si les aménagements extérieurs sont prévus dans le courant 2018, la PETITE LANterne est déjà prête à accueillir des entreprises, et deux sont d'ailleurs déjà venues s'y installer.



Pour plus d'informations⁶ : le [Parc scientifique Qualitis \(IDETA\)](https://ideta.be/parcs-activites/qualitis-enghien/), la [Petite lanterne \(IDETA\)](https://ideta.be/centres/petite-lanterne-enghien/).

⁶ <https://ideta.be/parcs-activites/qualitis-enghien/>, <https://ideta.be/centres/petite-lanterne-enghien/>

B. ET LES MESURES DIRECTEMENT DESTINEES AUX ENTREPRISES ?

Sous cet AXE 1, on retrouve aussi des **dispositifs directement destinés aux entreprises**.

Le premier prend la forme d'une ***aide directement allouée aux entreprises***, en vue de soutenir des investissements créateurs d'emploi.

Le second se subdivise en neuf outils financiers, mis en œuvre sous la tutelle de la SOWALFIN et institués pour renforcer l'accès au financement des PME wallonnes. Les outils financiers de l'axe 1 soutiennent plus particulièrement les PME wallonnes qui réalisent un programme d'investissement, ont un besoin de financement pour une reprise ou une création d'entreprise, ou démontrent un besoin de fonds de roulement.

QUELQUES RESULTATS ET REALISATIONS CLES

>> A l'issue de l'année 2017, les **aides à l'investissement** ont permis de soutenir 54 PME, dont 14 nouvellement installées sur le territoire wallon.

Ce soutien représente *214,17 millions € d'investissements projetés* (dont 53,11 millions € financés par la Wallonie et le FEDER) et 650 emplois dont la création est escomptée⁷.

FIN 2017, les investissements étaient finalisés pour six des 54 PME, ce qui représente près de 18 millions € d'investissements et la création d'au moins 58 emplois. Ces entreprises sont actives dans des secteurs aussi variés que les biotechnologies, les applications biomédicales, la tôlerie de précision, l'hôtellerie, la fabrication de pâtisseries et de bières.

>> Concernant les **neuf instruments financiers actifs**, en 2017, ils ont soutenu 439 PME dans leurs projets d'investissement (dont 233 nouvellement installées sur le territoire wallon), permettant la création de 374 emplois.

Ce soutien représente actuellement *61, 51 millions € d'investissement projetés*.

⁷ Le maintien de l'aide est conditionné à la création du nombre d'emplois initialement prévu dans la convention qui est signée par l'entreprise. Ces emplois doivent ensuite être maintenus durant une période de 16 trimestres.

AXE 2 – INNOVATION 2020

7 mesures, dont 3 directement destinées aux entreprises

Pour une **offre de services technologiques toujours plus compétitive** et des entreprises wallonnes toujours plus innovantes.

A. LES PROJETS PUBLICS

Cet AXE 2 soutient plusieurs organismes de recherche en Wallonie (Centres de recherche agréés, Universités/Hautes écoles et leurs organismes partenaires), dans :

- l'acquisition d'**équipements technologiques de pointe**, et la mise en œuvre de centaines de **projets de recherche**,
- des travaux d'aménagement d'**espaces et d'équipements de démonstration** au sein de Centres de recherche agréés, afin de concrétiser leur visibilité à l'égard du milieu entrepreneurial,
- le **développement du paysage des Hubs créatifs wallons**, tant pour les travaux de leurs infrastructures que pour leur offre de services.

QUELQUES DONNEES DE MISE EN OEUVRE

Pour l'AXE 2, l'année 2017 s'est caractérisée par le lancement et la poursuite de nombreux projets de recherche soutenus par le FEDER et la Wallonie (plus de 200), en ce compris l'acquisition de plusieurs équipements de pointe. En termes d'emplois, ce soutien a déjà permis d'engager un peu plus de **300 ETP en poste de chercheurs**.

En 2017, nos Centres de recherche agréés ont également poursuivi la mise en place de plateformes technologiques et autres unités de démonstration, dont les travaux sont en cours.

Quant aux Hubs wallons, ils ont poursuivi ou initié des actions d'accompagnement et d'animation ainsi que divers événements. Depuis le début, ce sont plus de **1.200 entreprises et porteurs de projets** qui ont bénéficié des services des Hubs et participé aux activités qu'ils mènent.

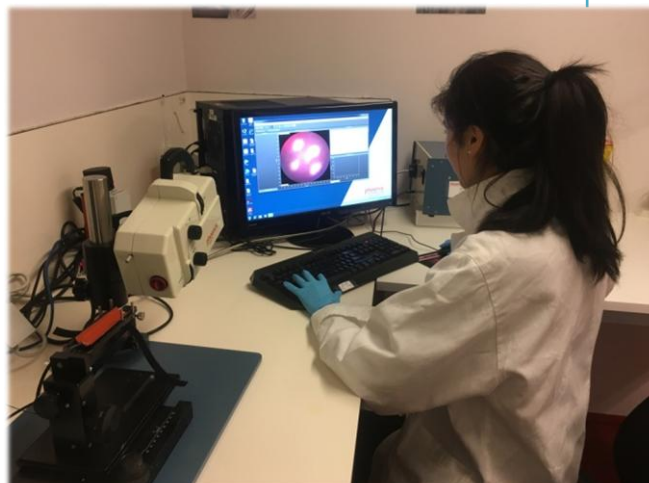
#DIRECTION LIEGE : FOCUS SUR LE GIGA

L'année 2017 a bien débuté pour le GIGA de l'Université de Liège, une structure de recherche interdisciplinaire. Grâce au FEDER et à la Wallonie, elle a en effet acquis un **équipement exceptionnel d'analyse ophtalmologique Micron IV**, unique en Europe !

Ce système permet de réaliser des analyses complètes de la rétine, comme des analyses du fond d'œil, des angiographies par fluorescence, des *Optical Coherence Tomography* (OCT) ou de l'électrophysiologie rétinienne (ERG).

Il sera notamment utilisé pour tester des anticorps générés contre une molécule impliquée dans la progression de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, et qui demeure encore une cause majeure de cécité chez les personnes âgées de plus de 65 ans.

Cet achat s'inscrit dans un projet FEDER plus large qui soutient l'acquisition de plusieurs équipements de pointe à destination de recherches dans le secteur biomédical, en particulier dans les domaines de génomique, d'imagerie clinique et de chirurgie pré-clinique.



Montant du soutien : 19,15 millions €.

Pour plus d'informations⁸ : sur le GIGA.

⁸ http://www.giga.uliege.be/cms/j_6/fr/accueil-internet

#DIRECTION NAMUR : FOCUS SUR LE TRAKK

Soutenu par l'Europe et la Wallonie, le **TRAKK** est un espace à la fois *Incubateur pour de jeunes créateurs et entrepreneurs*, mais aussi *Hub créatif favorisant l'émergence de projets innovants sur le territoire namurois*.

Fort des enjeux dans lequel il s'inscrit, le TRAKK suscite l'intérêt. Le 22 septembre 2017, l'équipe a d'ailleurs eu l'honneur d'accueillir le Roi Philippe et la Reine Mathilde pour une visite et présentation de leurs différentes activités : accueil de jeunes pousses, espace FabLab (laboratoire de création et de prototypage), programme d'accompagnement à la création ou au développement (allant de workshops collectifs à des coachings individuels), organisation d'événements en lien avec la thématique cible.



Grâce au FEDER et à la Wallonie, le TRAKK déménagera bientôt dans un **tout nouvel espace de 2000 m²**, au sein de l'ancien hall sportif de l'UNamur, qui sera totalement rénové pour l'occasion. Le permis d'urbanisme ayant été octroyé en septembre 2017, les travaux d'aménagement débuteront en 2018. *Montant du soutien : 3,69 millions.*

Le FEDER et la Wallonie soutiennent également plusieurs activités portées par le TRAKK, pour un *montant total de 5,94 millions.*

En exemple pour l'année 2017, citons le **KIKK MARKET** qui était au programme du **KIKK festival international** (2 au 4 novembre 2017), un événement consacré aux grands enjeux de l'économie culturelle et créative. Espace de démonstration de 1000m² entièrement dédié à une trentaine de prototypes de projets innovants, développés par des startups, artistes ou entrepreneurs belges, le KIKK Market a connu un réel succès, avec 18.000 visiteurs sur les 3 jours du festival. Une belle vitrine pour nos talents belges !

Pour plus d'informations⁹ : sur le [TRAKK](http://www.trakk.be/), sur le [KIKK Festival](https://www.kikk.be/2017/).

⁹ <http://www.trakk.be/>, <https://www.kikk.be/2017/>

B. ET LES MESURES DIRECTEMENT DESTINEES AUX ENTREPRISES ?

Parallèlement aux projets publics, rappelons que l'AXE 2 soutient également des **dispositifs directement destinés aux entreprises**.

Il y a tout d'abord les **aides directement allouées aux entreprises**. Sur les cinq prévues, quatre¹⁰ étaient pleinement opérationnelles en 2017. Ces aides visent à :

- favoriser des projets de recherche conjoints (COOTECH),
- soutenir la création de démonstrateurs et unités pilotes au sein d'entreprises wallonnes (COOPILOT),
- stimuler le recours, par les entreprises, à des prestations technologiques proposées par des Centres de recherche (Chèques technologiques),
- augmenter le nombre de PME wallonnes qui mobilisent des ressources et outils de propriété intellectuelle pour appuyer leur stratégie d'innovation (Chèques « Propriété intellectuelle »).

Il y a ensuite un dispositif mis en œuvre au travers de **huit instruments financiers**. Sous la tutelle de la SOWALFIN, ces instruments apportent un soutien financier à des PME wallonnes qui mettent en œuvre une innovation, portent un projet de recherche ou souhaitent financer la protection de l'innovation.

QUELQUES RESULTATS ET REALISATIONS CLES

>> **FIN 2017**, les quatre dispositifs opérationnels ont comptabilisé des résultats encourageants.

Pour **COOTECH**:

- 14 projets de recherche portés par au moins deux entreprises
- 24 entreprises distinctes partenaires d'un ou de plusieurs projets de recherche,
- 68,3 millions € d'investissements projetés, dont 39,4 millions € financés par le FEDER et la Wallonie

Pour **COOPILOT** :

- 2 démonstrateurs & unités pilotes financés,
- 4 entreprises soutenues,
- 18,4 millions € d'investissements projetés (dont 11,3 millions € financés par la Wallonie et le FEDER)

Pour les **Chèques Technologiques**¹¹ :

- 4.242 chèques octroyés dans le cadre de 279 dossiers distincts,
- 211 PME bénéficiaires de prestations technologiques,
- des prestations délivrées par 25 Centres de recherche.

¹⁰ Le dispositif des Chèques « Open Mind » (1 million € de budget) n'est pas activé à ce stade.

¹¹ Phase gérée par l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation.

Pour quels types de besoins les entreprises font-elles ainsi appel aux Centres ?



Les demandes concernent principalement des *essais, calculs et analyses préliminaires* (26,9 % des cas), mais aussi la *validation de procédés, produits ou services* (22,9 %) et la *réalisation de prototypes* (21 %).

Enfin, pour les **Chèques Propriété intellectuelle**¹² :

- 380 chèques octroyés dans le cadre de *60 dossiers distincts*,
- 36 PME bénéficiaires des prestations,
- prestations délivrées par 6 Centres distincts.

Ici, plus de la moitié des demandes (52 % des dossiers) visent à déterminer *si une invention est brevetable ou non*.

>> S'ajoutent à ces résultats, ceux des huit **instruments financiers**.

En 2017, ces derniers ont soutenu 22 PME dans leurs projets d'investissement (dont 10 nouvellement installées sur le territoire wallon), permettant la création de 69 emplois.

Ceci représente actuellement *24,53 millions € d'investissement projetés*.

¹² Phase gérée par l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation.

AXE 3 – INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020

2 mesures « Projets publics »

Pour un **développement urbain plus intelligent et durable**, via une attractivité urbaine plus accrue et une amélioration de la qualité de vie

Actif dans nos métropoles et pôles urbains, cet AXE 3 investit dans l'amélioration de nos environnements urbains, la revitalisation de nos villes et la réhabilitation de nos friches industrielles.

Il apporte un soutien à des **travaux d'aménagements et d'infrastructures de plus grande envergure**, principalement en aménagement paysagers et de voiries, ainsi qu'en construction d'infrastructures visant à redéfinir les axes urbains structurants.

Cet axe investit également dans la **dépollution de terrains industriels à l'abandon**, en vue de leur future requalification.

QUELQUES DONNEES DE MISE EN OEUVRE

Rappelons tout d'abord que cet AXE 3 couvre des travaux de grande ampleur qui nécessitent de plus lourdes démarches administratives préalables avant de pouvoir réellement débuter. Citons l'acquisition de terrains, la réalisation d'études, l'obtention de permis ou le lancement de marchés publics. A noter que cette remarque s'applique aussi aux axes 4 et 5.

Pour la plupart des projets d'infrastructures, ces phases préparatoires étaient réalisées en 2017 et ont affiché une bonne progression. Des acquisitions essentielles ont été faites, des auteurs de projet ont été désignés, des permis d'urbanisme ont été délivrés. Citons le projet de **rénovation du Palais des Expos de Charleroi**, qui a obtenu un permis fin 2017. Pour d'autres projets, les marchés publics ont été lancés et des chantiers ont été installés. C'est notamment le cas à Soignies, avec le chantier de la **Grande carrière Wincqz** (voir page suivante).

En matière de dépollution, plusieurs projets ont aussi démarré. Différents travaux préparatoires, tels que des évacuations, déboisements et investigations de sols, ont été réalisés, ce qui permettra de passer prochainement à la phase active d'assainissement.

Citons les travaux de déboisement sur le **site « SA Produits chimiques d'Auvelais »** (à Sambreville), le **site « Probeldhom »** (à Frameries) et la **friche d'Horloz** (à Liège). Egalement la réalisation de l'étude géotechnique et des travaux de déboisement pour le **site « Grand Prés »** (à Mons), ou encore l'évacuation de 75.000 tonnes de déchets suivie de la préparation de la sécurisation géotechnique pour le **site « Lumat »** (à Charleroi).

#DIRECTION SOIGNIES : LA GRANDE CARRIERE WINCQZ

À Soignies, la **requalification de grande Carrière Wincqz** continue !

Sous l'ancienne programmation FEDER, cette ancienne friche industrielle s'est déjà reconvertie en **Centre de formation dédié aux métiers de la pierre**, un tremplin pour toute personne voulant se former ou se spécialiser dans les métiers des secteurs de l'extraction et du travail de la pierre.

Ouvert en septembre 2016, ce Pôle de la pierre continue son développement, à nouveau grâce à l'Europe et la Wallonie. Deux projets ont en effet été approuvés par le Gouvernement wallon, l'un concerne l'extension de l'infrastructure, l'autre l'acquisition d'outils spécialisés et/ou innovants nécessaires aux formations qui y sont dispensées.

En 2017, c'est évidemment le premier projet qui a débuté, avec l'attribution du marché de travaux et, en automne, l'installation du chantier.

Montant du soutien : 1,97 millions €.

Objet des travaux : la restauration des anciens édifices qui n'ont pas encore été restaurés (magasin à clous, menuiserie et forge, pavillon du treuil et son annexe), et qui seront transformés en locaux pour accueillir des classes, ainsi que la construction d'un espace plus contemporain destiné à accueillir deux ateliers.

Ces travaux permettront d'étendre la capacité d'accueil du Pôle de la pierre et d'ainsi rencontrer, dès la rentrée 2020, ses besoins en termes de superficies et d'ateliers spécialisés.



Pour plus d'informations¹³ : sur le site [EN MIEUX](http://www.enmieux.be).

¹³ <http://www.enmieux.be/actualite/soignies-pole-pierre-s-agrandit>

AXE 4 – TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS-CARBONE

8 mesures, dont 2 directement destinées aux entreprises

Pour un soutien multidimensionnel à une **économie plus durable et plus efficace** dans l'utilisation de ses ressources

A. LES PROJETS PUBLICS

Visant plus particulièrement la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'AXE 4 soutient aussi des **travaux d'aménagements et d'infrastructures de plus grande envergure**, avec des infrastructures passives de production d'électricité et de chaleur, des infrastructures de cogénération à haut rendement, des infrastructures multimodales, des aménagements en faveur du déplacement doux ou encore la rénovation de bâtiments publics existants en vue d'améliorer leur impact environnemental.

En parallèle à ces travaux, il investit également dans une offre de **services spécialisés aux entreprises**, axés sur l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.

QUELQUES DONNEES DE MISE EN OEUVRE

En 2017, pour la plupart des projets d'infrastructures de cet AXE 4, les procédures administratives préalables étaient en cours, avec quelques premières concrétisations, à savoir des études clôturées pour certains, l'attribution de marchés publics pour d'autres, voire même le début effectif des travaux. C'est le cas à Andenne et à Mons (voir pages suivantes).

Quant au volet des projets d'animation économique, depuis le lancement des services d'accompagnement spécialisés en transition énergétique, on comptabilise déjà **110 entreprises bénéficiaires**. Les diagnostics qu'elles ont établis avec les opérateurs spécialisés leur ont permis de développer des plans d'actions concrets.

#DIRECTION ANDENNE : LE PHARE

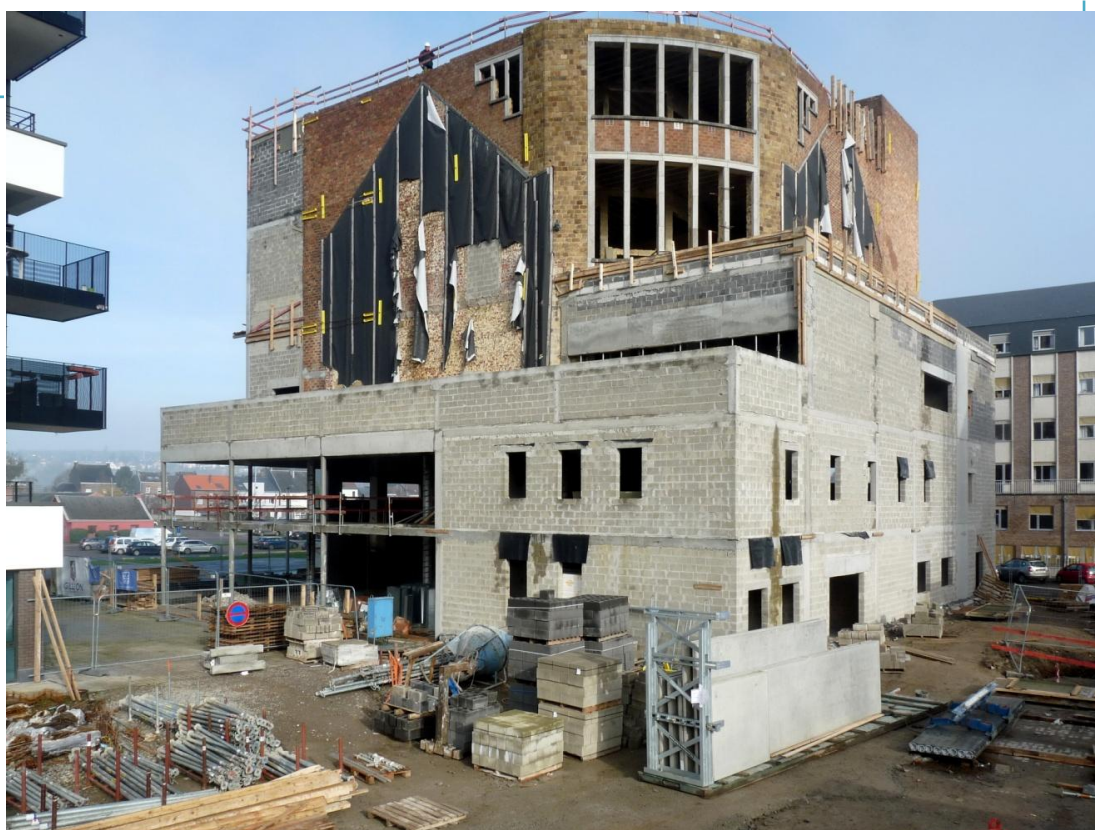
A Andenne, la Commune est soutenue par l'Europe et la Wallonie pour la **rénovation d'un ancien bâtiment public désaffecté**, en vue de le transformer en une infrastructure multifonctionnelle à caractère passif.

Montant du soutien : 4,91 millions €.

Rebaptisé le « **PHARE** », ce nouveau bâtiment accueillera les deux espaces muséaux de la Commune (l'un dédié à la céramique, le second aux fouilles de la grotte de Scladina), la bibliothèque, l'Office du Tourisme ainsi qu'un espace polyvalent et interactif.

Le 28 septembre 2017, la 1^{ère} pierre du bâtiment était posée et fin décembre, le gros-œuvre était déjà terminé au dernier étage (rez + 4), qui accueillera l'espace polyvalent.

Pour le grand public, le projet fera l'objet d'une présentation lors de la journée « Chantiers ouverts », en mai 2018. Un reportage photographique du chantier est également disponible sur [FLICKR](https://www.flickr.com/photos/125933721@N05/sets/72157681607891573/with/38825028905)¹⁴.



© Jean Paul Brohez/Voyonsvoir

¹⁴ <https://www.flickr.com/photos/125933721@N05/sets/72157681607891573/with/38825028905>

#DIRECTION MONS : LE PLAN LUMIERE

A Mons, la Ville s'engage dans une démarche d'économies d'énergie et de développement durable. Dans ce cadre, elle a notamment planifié le **remplacement et renforcement certains éclairages intensifs, festifs, fonctionnels et patrimoniaux** de plusieurs rues et espaces publics de la zone urbaine.

Montant du soutien : 2,24 millions d'euros.

En 2017, le projet a avancé avec le Beffroi, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, dont l'éclairage patrimonial et festif a été remplacé par un éclairage durable et peu énergivore.

Dans un deuxième temps, ce sont les façades remarquables du piétonnier et des rues adjacentes qui seront elles aussi mises en valeur.



B. ET LES MESURES DIRECTEMENT DESTINEES AUX ENTREPRISES ?

Sous l'AXE 4, deux dispositifs au bénéfice direct des PME sont prévus. Leur objectif ? Améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables au sein des PME wallonnes, et ce :

- soit par le biais d'aides à l'investissement (dispositif 1),
- soit via des prises de participations et/ou l'octroi de prêts (dispositif 2).

>> **FIN 2017**, seul le second dispositif, dénommé « **Easy'green** » et mis en œuvre par l'instrument financier NOVALLIA, était opérationnel.

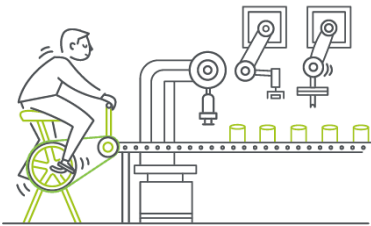


BY NOVALLIA

La solution pour réussir la transition énergétique de votre PME

Easy'green vous soutient dans vos projets :

- De réduction de la consommation d'énergie
- De production d'énergie d'origine renouvelable
- D'éco-innovation (réduction des émissions de CO₂)



Avec Easy'green, vous bénéficiez de :

- Financements adaptés (prêts sous toutes formes, capital)
- Conseils et accompagnement lors des différentes étapes de votre projet
- Mise en contact avec les bons interlocuteurs



Easy'green, une initiative de NOVALLIA à destination des TPE et PME wallonnes.

www.novallia.be
info@novallia.be



novalia
GROUPE SOWALFIN



Easy'green a officiellement été lancé le 16 novembre 2017, à l'occasion d'un évènement organisé au *Greenwall* de Gembloux. Les premières réalisations à mettre à son actif sont donc prévues dans le courant de l'année 2018, celles-ci seront détaillées dans le prochain Résumé citoyen.

AXE 5 – DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020

2 mesures, uniquement dans les 12 pôles wallons prioritaires

Pour un **développement urbain plus intelligent et durable**, via une attractivité urbaine plus accrue et une amélioration de la qualité de vie

Exclusivement actif sur le territoire des douze pôles considérés comme prioritaires, l'AXE 5 investit pour **l'amélioration de leur environnement urbain** et leur **revitalisation**.

Les 12 pôles wallons prioritaires : Arlon, Charleroi, Herstal, La Louvière, Liège, Luxembourg, Mons, Mouscron, Namur, Sambreville, Seraing, Tournai et Verviers

Il soutient ainsi des **travaux plus importants**, comme la réhabilitation de bâtiments, le réaménagement de voiries, de places ou de parcs, la rénovation de lieux urbains symboliques ou encore le développement touristique et culturel en zone urbaine. La particularité de cet AXE est que les projets ont été retenus par les acteurs locaux.

QUELQUES DONNEES DE MISE EN OEUVRE

En 2017, pour la plupart des projets de cet AXE 5, les études de faisabilité, les démarches d'obtention des permis d'urbanisme et le lancement des marchés publics étaient en cours. Quelques acquisitions nécessaires à l'exécution des travaux ont également été réalisées.

Concernant les quelques projets dont les marchés publics avaient été initiés au cours de l'année 2016, les travaux ont, pour leur part, déjà débuté.

Le gros œuvre a notamment débuté sur le **site de l'ancienne TEI, à Tournai**, qui accueillera bientôt plusieurs nouveaux bâtiments, dont un **grand Centre d'entreprises** doté de bureaux et salles de réunion, ainsi que **5 halls relais**.

A Namur, les travaux de la future **passerelle cyclo-piétonne** étaient également en cours et avançaient bien. Cette passerelle fera partie du futur espace Confluence (voir page suivante).

#DIRECTION NAMUR : LE FUTUR ESPACE CONFLUENCE

A Namur, un gros projet de requalification est en cours : la création de l'**Espace Confluence** ! Situé au pied de la Citadelle, les travaux de ce nouvel Espace sont en partie financés par l'Europe et la Wallonie. Trois projets ont été plus précisément sélectionnés par le Gouvernement wallon.

Montant du soutien : 10,95 millions €.

Tout d'abord la construction d'une **passerelle cyclo-piétonne** reliant Jambes au futur Espace Confluence. Les travaux sont en cours depuis février 2017, et leur finalisation est pressentie pour l'été 2018.

Egalement l'**aménagement des voiries** situées aux alentours de l'Espace Confluence, afin de réorganiser la circulation et dégager un large espace public ouvert sur la Meuse. Les travaux devraient débuter courant 2018, après la finalisation d'un parking à 4 niveaux en sous-sol, financé hors FEDER.

Et enfin, l'**aménagement de l'esplanade piétonne**. De type agora, cette esplanade sera ouverte sur les berges du fleuve et disposera d'un tout nouveau bâtiment, le « N.I.D » (Namur Intelligente et Durable). Dédié à l'innovation urbaine, il a été imaginé comme un lieu culturel d'échange d'informations et d'idées, avec un accueil cafétéria et un espace évènementiel. L'objectif est que ce N.I.D devienne le living Lab namurois, complémentaire du TRAKK, un lieu de la ville de demain, innovante et SMART. Le projet de cette Esplanade est né d'une collaboration entre des architectes danois et des constructeurs namurois. Il a été sélectionné suite à l'organisation d'un concours international, ce qui a permis de garantir de très beaux résultats, tant esthétiques qu'économiques.



AXE 6 – COMPETENCES 2020

1 mesure

Pour une **main-d'œuvre toujours plus compétitive** et une meilleure adéquation avec les besoins des entreprises wallonnes

L'AXE 6 investit dans le renforcement de nos structures de formation¹⁵, principalement en acquisition d'**équipements pédagogiques de pointe à haute valeur ajoutée**. Ces équipements permettent aux personnes formées de maîtriser les dernières évolutions technologiques dans divers secteurs (construction, logistique, TIC, métiers de bouche, aéronautique, chimie, design, ...), l'objectif étant une meilleure adéquation entre la main-d'œuvre wallonne et les besoins du monde du travail.

De manière plus ponctuelle et marginale, cet axe soutient aussi quelques projets d'**aménagement de bâtiments**.

QUELQUES DONNEES DE MISE EN OEUVRE

Au cours de l'année 2017, une part significative des projets soutenus au sein de l'AXE 6 était en cours de développement. La plupart des structures de formation bénéficiaires ont lancé leurs marchés publics.

Certaines ont même déjà acquis des équipements pédagogiques de pointe. Citons le **Pôle de la Pierre** (à Soignies), qui s'est doté d'un chariot élévateur tout neuf et de nouveaux outillages électroportatifs et pneumatiques, ainsi que le **Centre de formation « Greenwal » dédié à la construction durable** (à Gembloux) qui a acquis une série de nouveaux matériaux, dont des équipements de mesure et des ensembles pour insufflation, ou encore le **Centre de compétence « Constriform »** (à Verviers) qui a acheté des équipements dédiés à la couverture, à la menuiserie, au chauffage, au gros-œuvre et au parachèvement. Quant aux **Centres de formation Technifutur** (à Seraing) et **Technocampus** (à Gosselies), ils ont déjà acquis plusieurs équipements technologiques, dont des fraises pour rivetage (utiles aux techniciens aéronautiques), du matériel de soudage-coupage, des robots collaboratifs, des systèmes de vision 3D et des cellules d'injection plastique. Pour le **Centre de compétences « Logistique »** à Liège, voir page suivante.

Grâce à cela, près de **95 sections et ateliers techniques** de plus de dix structures de formation ont déjà pu être **équipés ou modernisés**. Les personnes inscrites à ces formations concernées ont donc déjà pu commencer à développer leurs connaissances et savoir-faire sur de nouveaux équipements.

¹⁵ Centres de compétence agréés, Centres de formation ou assimilés, Centres de technologies avancées, et l'enseignement qualifiant.

#DIRECTION LIEGE : LE CENTRE COMPETENCES LOGISTIQUE

Le **Centre de compétences « Logistique » du FOREM à Liège**, qui est entièrement dédié aux métiers du transport et de la logistique, est l'une des structures de formation wallonne qui bénéficie du soutien de l'Europe et de la Wallonie.

L'un des projets approuvés par le Gouvernement wallon consiste en effet à doter ce Centre avec des **matériels pédagogiques adaptés** aux nouvelles méthodes d'apprentissage, mais aussi des **équipements logistiques de pointe** répondant aux nouveaux besoins de ce secteur.

Montant du soutien : 881 669 €.

En 2017, dix équipements ont déjà été acquis et livrés, dont huit chariots élévateurs de différents modèles.

Ces acquisitions ont permis de passer les tests pratiques d'entrées à environ 1.100 candidats, mais aussi mener des formations à la conduite d'engins de manutention sur du matériel de dernière génération au bénéfice de 360 stagiaires (demandeurs d'emploi en gestion propre et en partenariat, étudiants et enseignants). Au terme de ces formations, 310 brevets de conducteur de chariots élévateurs ont été délivrés par le Centre de Liège.



III. QUELQUES MOTS POUR CONCLURE

L'année 2018 continuera sur la lancée de 2017, avec la poursuite et l'intensification des réalisations concrètes.

D'ici là et pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à visiter nos différents sites internet. Ils vous donneront des informations plus détaillées, tant sur les programmes que sur les projets mis en œuvre :

WALEUROPE >> <http://europe.wallonie.be/>, avec la **newsletter « Info-FEDER »**

EN MIEUX >> <http://www.enmieux.be/>

EUROPEINBELGIUM >> <http://www.europeinbelgium.be/fr/>

PAGE FACEBOOK >> <https://www.facebook.com/europe.wallonie/?ref=settings>



N'hésitez pas à nous
suivre sur Facebook et à
vous inscrire à notre
newsletter, via le site
WalEurope !